

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 octobre 2023

Date et heure de la séance : 11 octobre 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 5

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - M. Nicolas BERNARD - Mme Sandrine BONNET – MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE – MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Karine VALLUY - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents : M. José MAGALHAES - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 23/10/11/013

OBJET : Complexe sportif Jean Jaurès : dénomination d'un des terrains de football.

Le complexe sportif « Jean Jaurès » dispose de plusieurs terrains destinés à la pratique du football. Afin de mieux les discerner, il apparaît aujourd'hui nécessaire de baptiser le terrain principal d'entraînement (situé à droite en rentrant depuis le parking).

En concertation avec l'association Fraternelle Amicale LE CENDRE Football, et l'association Le Groupement de l'Auzon, Christel MARCHENAY propose à l'Assemblée de le dénommer « Terrain d'entraînement Frédéric BERNARDO », en l'honneur de la figure du football Cendrioux disparue en février dernier, à l'âge de 56 ans. Frédéric Bernardo s'est en effet beaucoup investi dans son club, la FAC Football, dont il a été le Président. Il a également co-fondé le Groupement de l'Auzon et assuré sa Présidence.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 13 octobre 2023

Reçu en préfecture le

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.